



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA NIÈVRE

BOIS ÉNERGIE

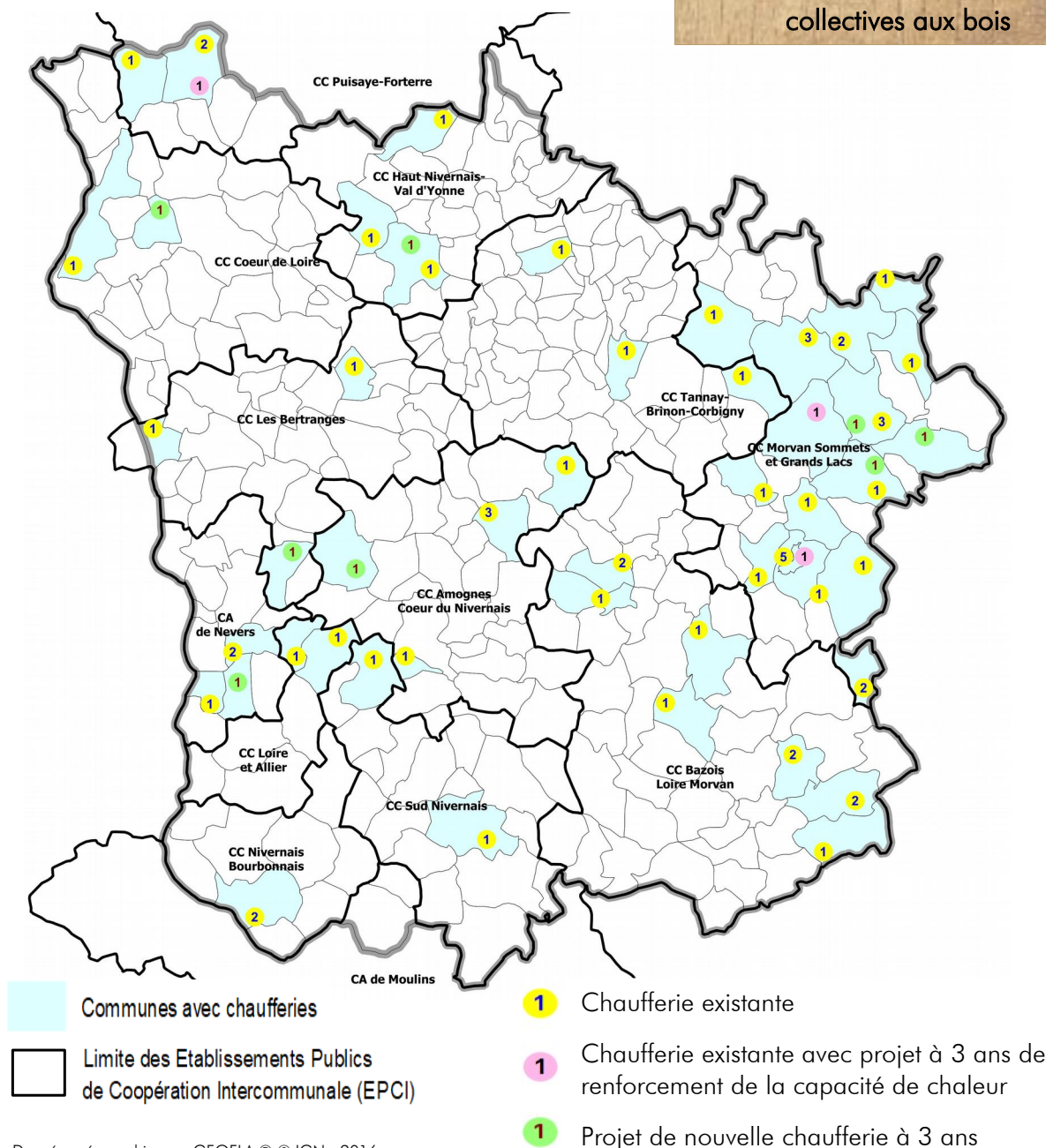
Un rôle important des collectivités locales pour poursuivre son développement

Le présent document a vocation à donner **plus de lisibilité aux perspectives de développement du bois énergie, pour celles relevant des collectivités locales**. Ces dernières peuvent se doter d'outils, comme le Plan Climat Air Énergie Territorial, pour porter l'ambition d'un territoire à énergie positive en mobilisant l'ensemble des acteurs, y compris le tissu artisanal et industriel local.

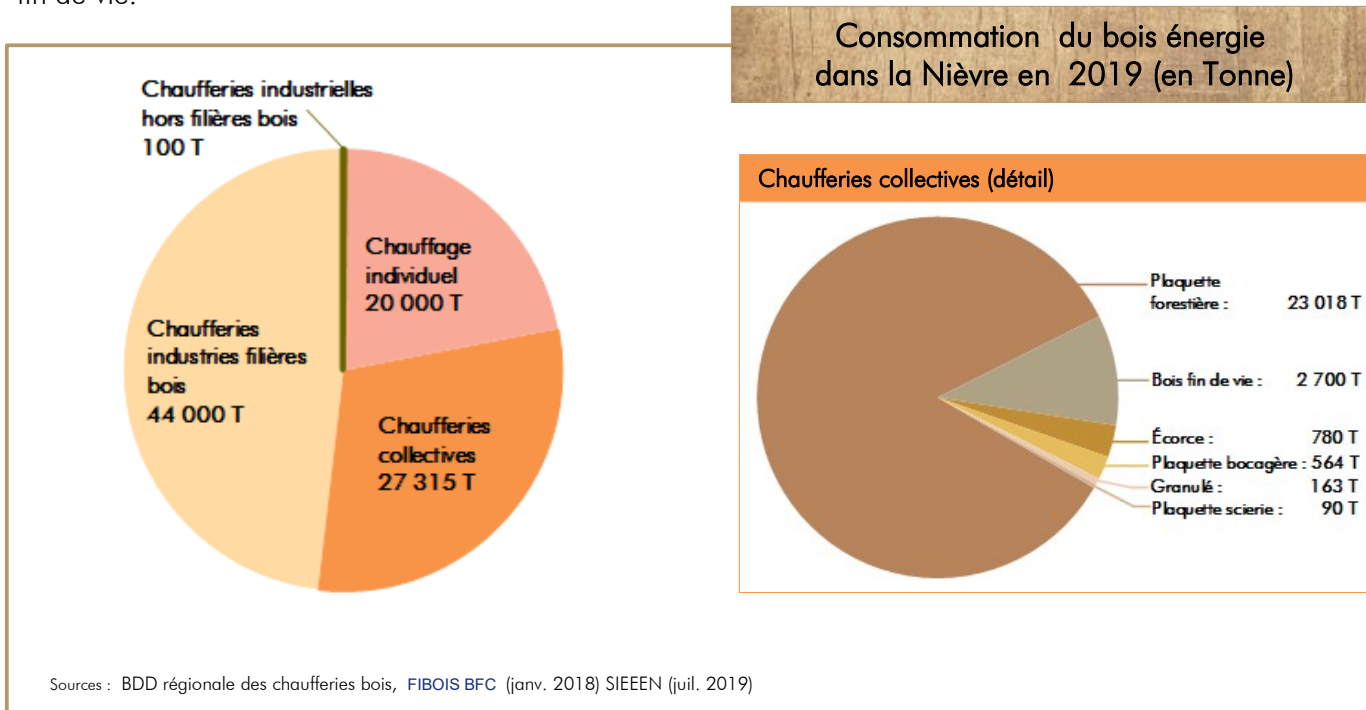
La récolte de la forêt nivernaise est en moyenne de 676 000 m³ bois rond. Elle fournit 369 500 m³ de bois d'œuvre (sciages pour meubles, construction...), 182 500 m³ de bois de trituration (panneaux, papier), 9 000 m³ d'autres bois d'industrie et 115 000 m³ de bois énergie. **La Nièvre est le premier producteur de bois énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté, une partie non négligeable est exportée vers les départements limitrophes.** (source *Draaf Bourgogne-Franche-Comté*)

Les chaufferies des collectivités locales représentent 30 % de la consommation en bois énergie sur la Nièvre avec 64 installations existantes (1 : voir carte ci-après).

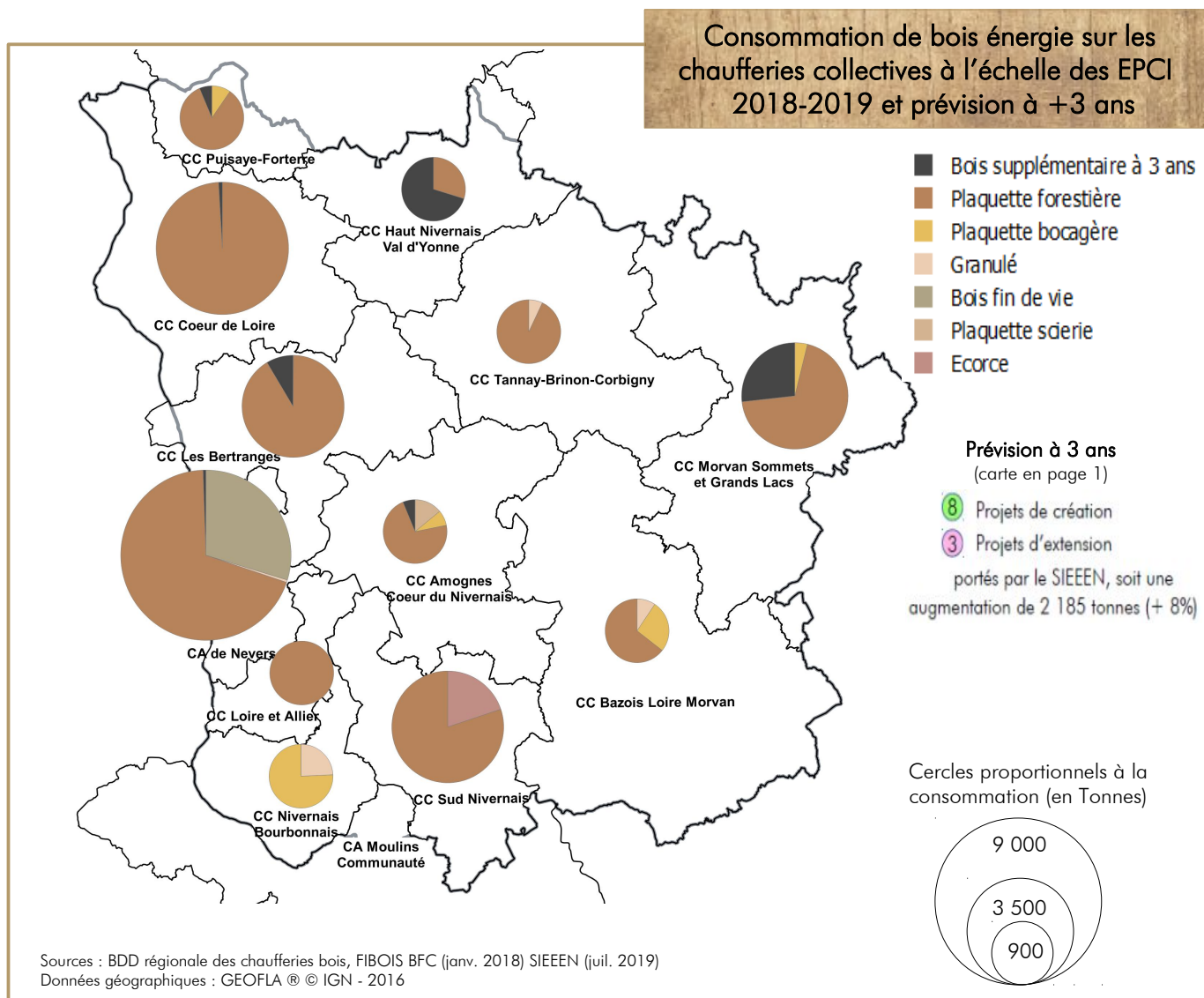
Localisation des chaufferies collectives aux bois



Pour les chaufferies collectives, la ressource provient majoritairement de l'exploitation forestière et du bois en fin de vie.



Le graphique ci-dessous présente une prévision à trois ans de la consommation de bois énergie des chaufferies collectives, à l'échelle des EPCI, en prenant en compte les 11 projets portés par le SIEEEN, en plus des données de la campagne 2018-2019.



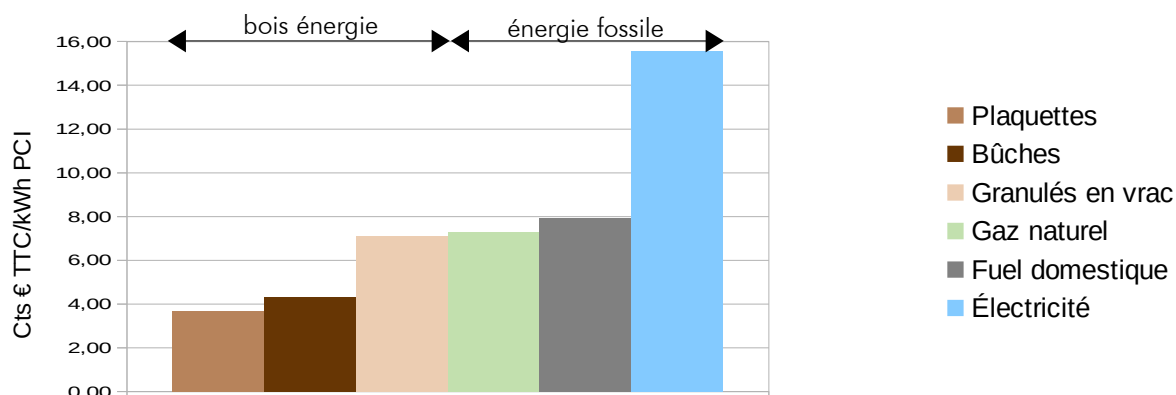
Le bois : une énergie compétitive et vertueuse

Le bois est une énergie compétitive comparé aux autres énergies. Son prix ne dépend pas des cours du pétrole (le prix de la plaquette est relativement stable), tout en étant disponible localement.

Le bois est une alternative de remplacement pour les chaudières fioul, gaz ou électricité.

La Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 2019-2023) fixe pour 2023 un objectif d'augmentation de 25% de la consommation de chaleur renouvelable par rapport à 2017, en s'appuyant notamment sur le déploiement des chaufferies biomasse.

Prix des énergies au 15 janvier 2017 ⁽¹⁾
(en centimes d'euro TTC par kilowattheure PCI)



⁽¹⁾ ne tient pas compte du rendement des appareils produisant et émettant de la chaleur, sauf pour les systèmes à plaquettes, bûches et granulés.

Sources : ADEME BFC

Dans le cadre d'une gestion durable des forêts, comme c'est le cas en France, le bois est une source d'énergie renouvelable. En effet, les émissions de CO₂ issues de la combustion du bois sont considérées comme neutres car les arbres absorbent et stockent le CO₂ pendant leur croissance.

Compétitivité et bilan carbone font du bois une ressource intéressante pour un usage en énergie.

L'usage de la ressource bois, via sa valorisation en matériau (bois d'œuvre et bois d'industrie) ou en usage énergétique (bois énergie), participe à atténuer les effets du changement climatique en favorisant l'augmentation du stock de carbone dans les produits bois, en substituant l'usage des énergies fossiles par une énergie renouvelable et en réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre.



■ Plaquettes



■ Bûches



■ Granulés en vrac

Perspective d'évolution du bois énergie dans le département de la Nièvre

Le **PACTE** de développement territorial pour la Nièvre identifie 2 perspectives de développement du bois énergie :



action 22 : « inscrire l'agriculture nivernaise dans le développement des énergies renouvelables par valorisation du bocage...permettant d'améliorer l'approvisionnement local en plaquettes sèches...».

La Chambre d'agriculture avance une production pour l'année 2018 de 6 500 tonnes de plaquettes utilisées :

- en paille pour la litière des animaux (69 %),
- en énergie pour 95 exploitations agricoles et 25 utilisateurs ruraux (22%),
- en chaufferies collectives (564 t soit 9%).

La valorisation économique du bocage constitue une perspective de développement pour l'agriculture nivernaise. **Les collectivités locales peuvent contribuer à cette valorisation avec un approvisionnement bocager pour leurs chaufferies collectives.**



action 23 : « le développement de cet usage, bois énergie, passe par l'augmentation du nombre de chaudières bois présentes sur le territoire afin d'accroître les débouchés pour les plaquettes forestières sèches... ».

L'essentiel de la consommation du bois énergie, dans la Nièvre, provient des plaquettes forestières (84,3 % pour les chaufferies collectives).

Les collectivités locales peuvent privilégier le développement d'un approvisionnement de proximité pour leurs chaufferies dans une

approche territoriale en lien avec l'ensemble des acteurs du bois énergie.

Le bois énergie est un combustible renouvelable, qui, utilisé dans une logique d'approvisionnement territorial, participe à la transition énergétique des territoires. Il provient essentiellement de l'exploitation forestière, et constitue aussi une valorisation économique du bocage pour le monde agricole, dans une approche de complémentarité des usages.

Si les collectivités locales ont un rôle capital dans le développement du bois énergie, l'atteinte des objectifs passera également par la mise en service de projets dans le secteur privé. Que ce soit au sein des entreprises de la filière bois ou dans d'autres filières fortement consommatrice de chaleur, l'émergence de projets de chaufferies de moyenne et forte puissance sur le département permettra de conforter les débouchés du bois énergie et d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de gérer et valoriser la ressource forestière locale et de **maintenir de l'emploi sur le département.** ■

Acteurs conseils de la filière bois énergie



ADEME : Agence de la transition écologique, sensibilise, conseille et aide financièrement les porteurs de projets de chaleur renouvelable dont celle issue du bois



ALEC : l'Agence locale de l'énergie et du climat accompagne les collectivités locales, les entreprises et les particuliers pour leur projet de transition énergétique



AER BFC : l'Agence Économique Régionale accompagne les entreprises et les territoires, soutient le développement économique et l'attractivité régionale



Chambre d'agriculture : acteur du développement agricole



CCI : la Chambre de commerce et d'industrie accompagne en performance énergétique et énergie renouvelable les entreprises



Conseil Régional BFC : encourage une gestion forestière durable et accompagne la structuration de la filière forêt-bois et notamment le développement des chaufferies bois



FIBOIS BFC : représente, anime et fédère l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois régionale. Suis les marchés du bois énergie, promeut et accompagne son développement en cohérence avec le reste de la filière et la ressource forestière régionale



PNRM : le Parc Naturel Régional du Morvan accompagne les collectivités locales, les entreprises et les particuliers pour leur projet de transition énergétique



Régie SIEEN chaleur : finance et réalise la chaufferie bois des collectivités, assure, la production et la vente de chaleur



URACOFOR : l'Union régionale des communes forestières de Bourgogne Franche-Comté participe à la structuration de l'amont de la filière bois énergie



Direction départementale des territoires de la Nièvre

2 rue des Pâtis - 58 020 Nevers cedex

Tél : 03.86.71.71.71

Service d'Accompagnement des Territoires

sat.ddt-58@nievre.gouv.fr

juin 2020